

## 2) Section des documents du temps de guerre

Les documents conservés dans cette section constituent une source d'informations sur les étrangers qui, à un titre quelconque, se trouvaient entre 1939 et 1945 dans le troisième Reich.

Il s'agit d'extraits de registres des habitants, de documents établis par les employeurs, les bureaux de travail, les bureaux d'assurances et les caisses de maladie, les médecins, les services administratifs de la police et des prisons, les bureaux d'état civil et autres organismes qui durent être mis à la disposition des forces d'occupation après la guerre.

Cette documentation concerne principalement le territoire de l'actuelle République Fédérale d'Allemagne et contient des renseignements sur le lieu et la durée du séjour, la période d'emploi et d'assurance, sur d'éventuels traitements hospitaliers ou sur les soins donnés, ainsi que sur les cas de décès qui furent signalés par les bureaux d'état civil ou par l'administration des cimetières.

Il s'agit plus particulièrement des documents suivants:

### Enregistrement:

Listes nominatives établies par:  
les bureaux de travail  
les bureaux de recensement  
les arrondissements  
les conseils communaux

### Rapports des employeurs:

Listes nominatives établies par:  
les firmes et les usines  
les artisans  
les exploitations agricoles

### Rapports des assureurs:

Listes nominatives établies par:  
les caisses de maladie  
les assurances d'accident  
les bureaux d'assurances (assurance sociale)

### Rapports sur des cas de maladie:

Listes nominatives établies par:  
les hôpitaux  
l'office de la santé publique  
les médecins traitants

### Rapports des bureaux d'état civil:

actes de naissance  
actes de mariage  
actes de décès  
listes nominatives des morts

### Rapports des autorités de la police:

Listes nominatives établies par:  
les bureaux de police locale  
les bureaux de police régionale

### Rapports des tribunaux et des prisons:

Listes nominatives établies par:  
les tribunaux de première instance  
les prisons

2) Section des documents du temps de guerre

Les documents conservés dans cette section contiennent une source d'informations sur les étrangers qui, à un titre quelconque, se trouvaient en France entre 1939 et 1945 dans le territoire de l'actuelle

Il s'agit d'extraits de registres des habitants, de documents établis par les employeurs, les bureaux de travail, les bureaux d'assurances et les caisses de maladie, les médecins, les services administratifs de la police et des prisons, les bureaux d'état civil et autres organismes qui ont été mis à la disposition des forces d'occupation après la guerre.

Cette documentation concerne principalement le territoire de l'actuelle Belgique. L'actuelle d'Allemagne et contient des renseignements sur la vie de la zone occupée, la période d'emploi et d'assurance, sur d'éventuels déplacements hospitaliers ou sur les soins donnés, ainsi que sur les autres documents établis par les bureaux d'état civil ou par l'administration des communes.

Il s'agit plus particulièrement des documents suivants:

<ul style="list-style-type: none"> <li>Listes nominatives établies par:             <ul style="list-style-type: none"> <li>les bureaux de travail</li> <li>les bureaux de recensement</li> <li>les circonscriptions</li> <li>les conseils communaux</li> </ul> </li> </ul>	<u>Rapports des communes</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Listes nominatives établies par:             <ul style="list-style-type: none"> <li>les mines et les usines</li> <li>les artisans</li> <li>les exploitations agricoles</li> </ul> </li> </ul>	<u>Rapports des employeurs</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Listes nominatives établies par:             <ul style="list-style-type: none"> <li>les caisses de maladie</li> <li>les assurances d'accident</li> <li>les bureaux d'assurances (assurances sociales)</li> </ul> </li> </ul>	<u>Rapports des assureurs</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Listes nominatives établies par:             <ul style="list-style-type: none"> <li>les hôpitaux</li> <li>l'office de santé publique</li> <li>les médecins traitants</li> </ul> </li> </ul>	<u>Rapports sur des cas de maladie</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>actes de naissance</li> <li>actes de mariage</li> <li>actes de décès</li> </ul>	<u>Rapports des bureaux d'état civil</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Listes nominatives des morts</li> </ul>	<u>Rapports des autorités de la police</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Listes nominatives établies par:             <ul style="list-style-type: none"> <li>les bureaux de police locale</li> <li>les bureaux de police régionale</li> </ul> </li> </ul>	<u>Rapports des tribunaux et des prisons</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Listes nominatives établies par:             <ul style="list-style-type: none"> <li>les tribunaux de première instance</li> <li>les prisons</li> </ul> </li> </ul>	

La tâche essentielle de cette section consiste à établir des attestations de travail et à fournir les papiers cliniques et les constats médicaux nécessaires à la constitution de dossiers de pensions et de retraite. En outre, les demandes de recherches y sont également examinées quand les dernières nouvelles datent d'avant la captivité de la personne recherchée. Il en va de même pour les demandes d'attestation d'incarcération lorsque la période de travail a précédé l'incarcération ou lorsque les personnes ont été détenues dans les prisons.

L'exploitation de la documentation de cette section prend de plus en plus d'ampleur.

Les documents du temps de guerre comprennent 6.399 classeurs contenant 1.907.485 feuilles ainsi que 1.301.246 fiches originales.

(15 employés)

Les documents de cette section contiennent non seulement les déclarations faites par les personnes déplacées elles-mêmes sur leur présence en Allemagne pendant la guerre mais également sur le domicile et l'emploi de leur famille. Ces indications comprennent parfois jusqu'à la période précédant la guerre et mentionnent même d'éventuelles persécutions qui eurent lieu pendant la guerre. Ces documents peuvent actuellement servir de preuve indirecte pour justifier le séjour pendant la guerre ou l'incarcération subie. De plus, il existe également des constats médicaux ainsi que des documents provenant des anciens hôpitaux. Cette section possède aussi des listes des personnes déplacées qui ont émigré avec l'aide des organisations internationales d'assistance.

La tâche principale de cette section consiste à délivrer des attestations de domicile destinées aux autorités chargées de l'application des lois d'indemnisation aux demandeurs juifs (excepté aux Juifs allemands). Le certificat de résidence qui confirme le séjour d'une personne juive dans un camp de DP de la période allant du 3 mai 1945 au jour de son émigration permet aux autorités d'indemnisation de payer l'indemnité prévue par la province dans laquelle la demandeur se trouvait au 1er janvier 1947. De plus, cette section traite les demandes pour l'obtention de photocopies ainsi que de papiers cliniques et de radiographies qui constituent, en cas de rechute, une documentation clinique irremplaçable pour un traitement actuel. Les demandes relatives au travail effectué pendant la guerre pour l'obtention d'une rente ou d'une pension peuvent également être traitées dans cette section puisque les déclarations faites au ce temps-là se rapportent à la période de la guerre. Ces informations peuvent aussi servir à résoudre les cas de recherches.

On trouve dans cette section les documents suivants:

environ 3.500.000 fiches originales qui se rapportent à quelque 2.000.000 de personnes (documents de DP);

La tâche essentielle de cette section consiste à établir des attestations de travail et à fournir les payeurs étrangers et les comités médicaux nées-antes à la réalisation de dossiers de permis de permis et de travail. En outre, les données de recherches y sont également examinées quand les données sont nouvelles devant d'avant la capacité de la personne recherchée. Il en va de même pour les demandes d'attestation d'immigration lorsque la période de travail a précédé l'immigration et lorsque les personnes ont été détenues dans les prisons.

L'entretien de la documentation de cette section prend de plus en plus d'importance.

Les documents de temps de guerre comprennent 2.359 classes con-  
cernant 1.017.485 fiches ainsi que 1.201.245 fiches originales.

(12 étapes)